

2024

# Rapport Budget Primitif



CCAS DE BEAUGENCY

RESIDENCE AUTONOMIE LES BELETTES

## Table des matières

Préambule.....	2
I : SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	3
A) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	3
1. Analyse du chapitre 011 (groupe 1) :.....	3
2. Analyse du chapitre 012 (groupe 2) :.....	4
3. Analyse du chapitre 016 et 65 (groupe 3) :.....	6
B) RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	7
Analyse des recettes de fonctionnement :.....	8
II : SECTION INVESTISSEMENT.....	9
A) DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	9
Analyse des dépenses d'investissement :.....	9
B) RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	10
Analyse des recettes d'investissement :.....	11
III : Capacité d'auto-financement.....	11
Conclusion :.....	12

## Préambule

Conformément à la législation, le débat d'orientations budgétaires s'est tenu le 11 septembre 2023. L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 31 octobre 2023.

Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes ou de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

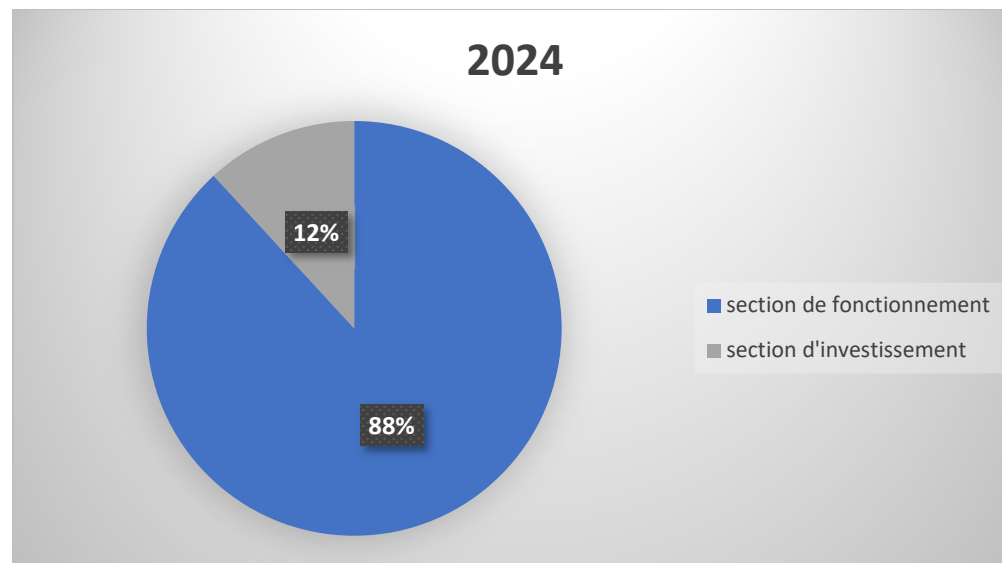
Ce budget, bâti sur la base de données connues au jour de son adoption, ou simulations faites sur les ressources et dotations que la résidence percevrait en 2024, compte-tenu des dispositions contenues dans la loi de finances pour 2024, pourra être complété par des décisions budgétaires modificatives afin de mettre en œuvre les politiques publiques ultérieurement définies.

Les objectifs présentés lors du débat d'orientations budgétaires du 11 septembre 2023 se traduisent dans la construction du Budget Primitif de 2024, à savoir :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Réflexion sur des projets d'investissement (remplacement système eau chaude sanitaire)

Le budget principal 2024 s'élèvera à 894 901 € et se répartit entre :

- La section de fonctionnement pour 790 901 €
- La section d'investissement pour 104 000 €



SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
MOUVEMENTS REELS	690 901 €	MOUVEMENTS REELS	786 901 €
MOUVEMENTS D'ORDRES	100 000 €	MOUVEMENTS D'ORDRES	4 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>790 901 €</b>		<b>790 901 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT			
MOUVEMENTS REELS	100 000 €	MOUVEMENTS REELS	4 000 €

MOUVEMENTS D'ORDRES	4 000 €	MOUVEMENTS D'ORDRES	100 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>104 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>104 000 €</b>

## I : SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Dépenses	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
011	I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	354 500 €	332 485 €
012	II- Dépenses afférentes au personnel	299 245 €	308 400 €
016	III - Dépenses afférentes à la structure	151 506 €	150 016 €
<b>TOTAL</b>		<b>805 601 €</b>	<b>790 901 €</b>

Chapitres	Recettes	Budget Primitif	Budget Primitif
017	I – Produits de la tarification	617 000 €	630 000 €
018	II – Autres produits relatifs à l'exploitation	187 601 €	159 901 €
019	III – Produits financiers produits non encaissables	1 000 €	1 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>805 601 €</b>	<b>790 901 €</b>

### A) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

#### 1. Analyse du chapitre 011 (groupe 1) :

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT GROUPE I CHARGES A CARATERE GENERAL

Nature	BP 2023	BP 2023+BS+DM	BP 2024	EVOLUTION
60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	16 000,00	16 000,00	16 000,00	0%
60612 ENERGIE -ELECTRICITE	207 000,00	232 000,00	200 000,00	-3%
60621 COMBUSTIBLES ET CARBURANTS	1 000,00	1 000,00	1 000,00	0%
60622 PRODUITS D' ENTRETIEN	4 500,00	4 500,00	4 000,00	-11%
60624 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	500,00	500,00	500,00	0%
60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	12 000,00	12 000,00	10 000,00	-17%
60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES travaux en régie	2 000,00	2 000,00	2 000,00	0%
6063 ALIMENTATION	90 000,00	90 000,00	80 000,00	-11%
6068 AUTRES ACHATS NON STOCKES MATIERES ET FOURN.	0,00	41 000,00	0,00	
61118 AUTRES	4 000,00	4 000,00	3 000,00	-25%
61128 AUTRES PRES A CARACTERE MEDICO-SOCIAL	2 500,00	2 500,00	2 500,00	0%
6251 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 000,00	1 000,00	500,00	-50%
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATION	1 500,00	1 500,00	1 500,00	0%
6287 REMBOURSEMENTS DE FRAIS	12 500,00	12 500,00	11 485,00	-8%
<b>TOTAL GROUPE I</b>	<b>354 500,00</b>	<b>420 500,00</b>	<b>332 485,00</b>	<b>-6%</b>

Le chapitre 011 pour 2024 sera en légère baisse de 6 %.

Nonobstant des comptes avec des montants élevés par rapport aux années précédentes (alimentation, Energie), sur 2024, les hypothèses suivantes ont été retenues pour 2024 :

- Une baisse de 3 % sur l'électricité et le gaz. En 2023, les estimations sont au-dessus des montants mandatés à ce jour.
- Une diminution de 17 % sur le compte 60628 « Autres fournitures non stockées ». En effet, l'agent technique a déjà remis en état les appartements et dès qu'un départ survient il y a peu de travaux à réaliser donc par voie de conséquence moins de dépenses.
- Une baisse de 11 % sur l'alimentation. Le chef cuisinier a revu les menus ainsi que les quantités (mieux adaptées aux besoins des résidents) tout en maintenant un bon niveau de qualité et de diversité ce qui a permis de faire des économies sur ce poste malgré une inflation toujours présente. Il faudra veiller avec l'arrivée du nouveau chef à maintenir cet objectif.
- Une diminution de 11 % sur les produits d'entretien conformément aux dépenses réelles de 2023 inférieures au budget.
- Une baisse de 8 % sur le compte 6287 « Remboursement des frais » qui correspond aux frais engagés par le CCAS pour le CNAS et l'assurance statutaire que la résidence rembourse. La baisse est liée aux dépenses mandatées sur 2023 en lien avec notre tableau des effectifs.

Pour les autres comptes, il n'y a pas de changements significatifs.

La forte diminution du compte 6068 (réserve) qui sera à 0 € soit le plus petit montant inscrit depuis 2017 est un signal fort de tension budgétaire.

En effet, ce compte correspond à la valeur d'équilibre entre les dépenses et les recettes de fonctionnement, ce qui signifie, que nos dépenses de fonctionnement augmentent substantiellement et qu'elles se rapprochent du niveau des recettes.

Cela va donc impliquer des choix importants que nous n'avons pas connu depuis des années sur les recettes de fonctionnement.

**Le budget primitif 2024 est estimé à 332 485 € contre 354 500 € en 2023 soit une diminution de 6 %.**

## 2. Analyse du chapitre 012 (groupe 2) :

### GRUPE II DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

Nature	BP 2023	BP 2023+BS+DM	BP 2024	EVOLUTION
6215 PERSONNEL AFFECTE A L'ETABLISSEMENT	100 000,00	100 000,00	71 200,00	-29%
6218 AUTRES PERSONNELS EXTERIEURS	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0%
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	151 525,00	161 525,00	145 000,00	-4%
64112 NBI - SUP FAM - IND RES	2 000,00	2 000,00	2 000,00	0%
641182 COMPLEMENT DE TRAITEMENT INDICIAIRE (CTI)		0,00	3 000,00	
641188 AUTRES	25 800,00	25 800,00	27 000,00	5%
64131 REMUNERATION PRINCIPALE	1 950,00	1 950,00	31 000,00	1490%
64511 COTISATIONS URSSAF	3 450,00	3 450,00	12 000,00	248%
64512 COTISATIONS AUX MUTUELLES	605,00	605,00	600,00	-1%
64513 COTISATIONS CAISSES DE RETRAITE	600,00	600,00	1 800,00	200%
64514 COTISATIONS ASSEDIC			1 200,00	

64515 COTISATIONS A LA CNRACL	7 000,00	7 000,00	7 000,00	
64528 COTISATIONS AUT. ORG. SOCIAUX	665,00	665,00	600,00	
6475 MEDECINE DU TRAVAIL	500,00	500,00	600,00	20%
64788 AUTRES	150,00	150,00	400,00	167%
<b>TOTAL GROUPE II</b>	<b>299 245,00</b>	<b>309 245,00</b>	<b>308 400,00</b>	<b>3%</b>

Le chapitre 012 sera en augmentation de 4 % par rapport au BP 2023. Les principales variations sont :

- Le compte 6215 « Personnel affecté à l'établissement ». En effet, ce compte correspond aux remboursements des Belettes vers la ville de Beaugency pour la mise à disposition d'agents. C'est le cas des personnels des services supports comme les RH, la comptabilité, le DGS, l'informaticien, l'archiviste, le service communication. A ces agents s'ajoutent le directeur de pôle pour 10 % et à 100 % le cuisinier qui remplacera le précédent.
- Le salaire du nouveau cuisinier étant moins important, le montant prévu sera de 71 200 € au lieu de 100 000 soit une baisse de 29 %.
- De plus, le salaire de la directrice pris l'année passée sur ce compte à hauteur de 50 % ne sera plus présent sur 2024 puisque la directrice recrutée apparaîtra sur le compte 64131 (contractuels).

Il faudra tenir compte des évolutions de carrière des agents sur 2024 et des éventuels avancements.

Le compte 64111 correspondant aux rémunérations des agents titulaires sera en diminution de 4 % par rapport à 2023 soit 145 000 € au lieu de 151 525 €. L'explication réside dans le départ d'un agent technique à la retraite remplacé par deux agents à 0.5 ETP, un titulaire et un contractuel.

Ce compte supportera aussi le passage de l'assistante à 100 % nécessaire avec une direction à 20h par semaine.

Le compte 641182 correspond aux régimes indemnitaires et aux astreintes et sera en augmentation de 5%.

Le compte 64131 rémunération principale (pour les contractuels) sera en augmentation par le recrutement d'un deuxième agent pour assurer les missions d'AVS jusqu'en mai 2024 pour remplacer un agent qui partira en formation et par l'arrivée de la directrice sur un 20h début janvier. Ainsi, ce compte passera de 1 950 € en 2023 à 31 000 € pour 2024.

Le compte 6411 cotisation URSSAF correspond aux charges des contractuels qui est en augmentation par la présence de deux contractuels dont la directrice.

Le compte 64513 cotisations aux caisses de retraite correspond aux cotisations des contractuels comme le 64514.

**Pour les autres comptes, les évolutions ne sont pas significatives et le budget primitif 2024 est estimé à 308 400 € contre 299 245 € en 2023 soit une augmentation de 3%.**

*Pour rappel le détail relatif à l'exonération de charges :*

## Notion de domicile à usage privé

L'exonération « aide à domicile » n'est applicable qu'au titre des interventions effectuées au domicile privé des particuliers.

Sont donc exclues du champ d'application de l'exonération, les rémunérations versées à des salariés des structures d'hébergement collectif de personnes âgées ou handicapées.

Seules les rémunérations des salariés des foyers logements dans la mesure où cet hébergement constitue pour les personnes âgées autonomes un domicile à caractère privé, sont incluses dans le champ de l'exonération « aide à domicile » à raison de leur intervention au domicile privé de ces personnes, ce qui exclut leurs interventions dans les parties communes.

Les entreprises et associations de garde d'enfant à domicile ne peuvent pas bénéficier de l'exonération aide à domicile si les salariés concernés n'exercent pas leurs activités auprès des publics visés ci-dessus.

### 3. Analyse du chapitre 016 et 65 (groupe 3) :

#### GROUPES III DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE

Nature	BP 2023	BP 2023+BS+DM	BP 2024	EVOLUTION
61358 AUTRES LOCATIONS MOBILIERES	800,00	800,00	800,00	0%
61558 AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES	10 000,00	10 000,00	10 000,00	0%
61568 AUTRES	20 000,00	20 000,00	20 000,00	0%
6161 MULTIRISQUES	5 000,00	5 000,00	6 000,00	20%
6182 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	1 000,00	1 000,00	700,00	-30%
6184 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	650,00	650,00	660,00	2%
6188 AUTRES FRAIS DIVERS	4 000,00	6 000,00	4 000,00	0%
623 PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	1 500,00	1 500,00	500,00	-67%
63512 TAXES FONCIERES	50,00	50,00	0,00	-100%
6512 REDEV.PR CONCES.BREV.LICEN.PROCED.DROIT ET VAL.	500,00	500,00		-100%
6518 AUTRES DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	350,00	350,00	350,00	0%
6541 CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	500,00	500,00	500,00	0%
6588 AUTRES	6,00	6,00	6,00	0%
6611 INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	7 300,00	7 300,00	6 300,00	-14%
673 TITRES ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	200,00	200,00	200,00	0%
675 VALEURS COMPTABLES DES ELEMENTS ACTIFS CEDES	0,00	0,00	0,00	
68112 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	100 000,00	100 000,00	100 000,00	0%
<b>TOTAL GROUPE III</b>	<b>151 856,00</b>	<b>153 856,00</b>	<b>150 016,00</b>	<b>-1%</b>

Nous devrions connaître une évolution du montant des assurances (bâtiment, véhicules, la responsabilité des agents et la protection fonctionnelle) pour le compte 6161 soit une augmentation de 20 %.

Pour les autres comptes, les variations ne sont pas significatives.

Il n'y aura pas d'écriture sur le compte 675 valeurs comptables des éléments cédés. En effet, les sorties d'inventaire en M22 entraînent une écriture comptable, donc une dépense de fonctionnement et compte tenu de la situation budgétaire, il n'est pas envisagé de sortir des éléments d'actif en 2024 .



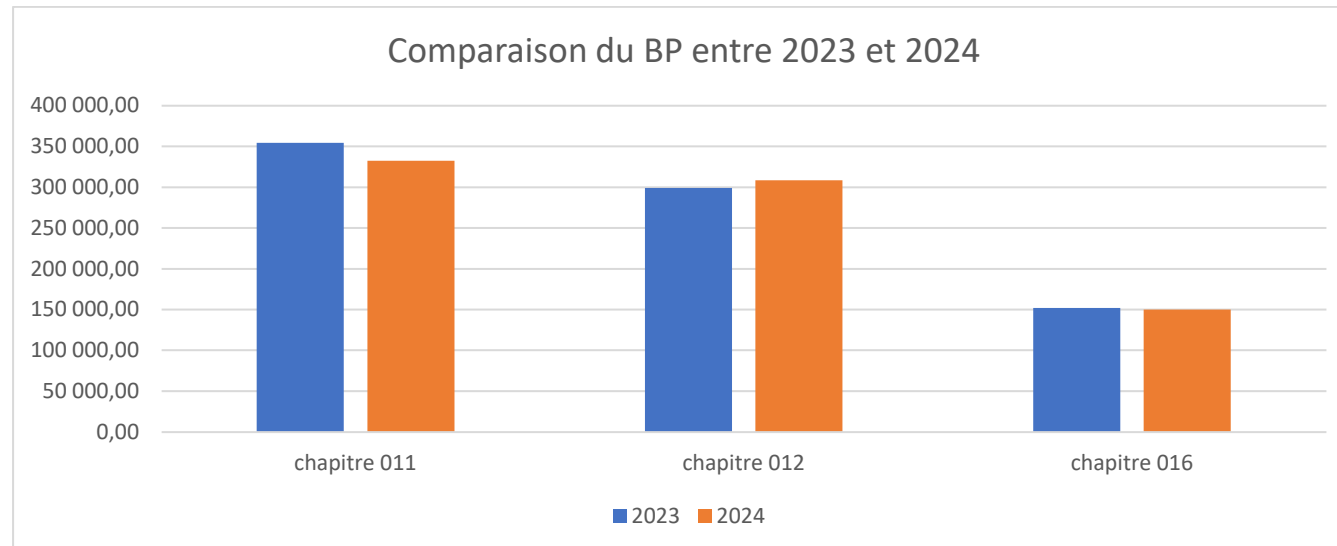
Le compte 6188 (divers) est estimé à 4 000 € afin de procéder aux différentes formations nécessaires pour de l'établissement. Sur 2023/2024, un agent titulaire partira en formation pour devenir AVS.

Le compte 6611 Intérêts des emprunts s'élèvera à 6 300 €.

Le compte 68112 Dotations aux amortissements est estimé à 100 000 € en fonction des biens restant à amortir et des réalisations qui se feront sur l'exercice 2023.

**Le chapitre 016 sera estimé à 150 016 € sur 2024 contre 151 856 € soit une diminution de 1 %.**

**Les charges de fonctionnement pour le BP 2024 représenteront 790 901 € contre 805 601 € en 2023 soit une diminution de 2 %.**



## B) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT GROUPE I PRODUITES DE LA TARIFICATION

Nature	BP 2023	BP 2023+BS+DM	BP 2024	EVOLUTION
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	100 000,00		
73418 AUTRES ETS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX	617 000,00	617 000,00	630 000,00	2%
<b>GROUPE II AUTRES PRODUITES RELATIFS A L'EXPLOITATION</b>				
6419 REMBOURSEMENT S/REM. PERSONNEL NON MEDICAL	0,00		0,00	
706 PRESTATIONS DE SERVICE	125 600,00	125 600,00	115 000,00	-8%
7088 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	1 000,00	1 000,00	1 000,00	0%
722 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 000,00	4 000,00	4 000,00	0%
7488 AUTRES	46 000,00	24 000,00	39 900,00	-13%
7548 AUTRES REMBOURSEMENTS DE FRAIS	11 000,00	11 000,00		-100%
7588 AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	1,00	1,00	1,00	0%
<b>GROUPE III PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES</b>				
7718 AUTRES	1 000,00	1 000,00	1 000,00	0%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>805 601,00</b>	<b>883 601,00</b>	<b>790 901,00</b>	<b>-2%</b>



## Analyse des recettes de fonctionnement :

Le taux d'occupation des logements est quasi de 100 %, cependant, entre le délai de préavis, la remise en état de l'appartement, il est possible de perdre un loyer ou un demi.

Soit une prévision théorique s'élevant à 624 024 €. Au regard des pertes dues au relogement suite au préavis il semble plus judicieux d'inscrire au budget 73418 un montant de 630 000 € et d'être vigilant sur la gestion de la liste d'attente.

Au regard des augmentations substantielles des dépenses énergétiques, le Conseil d'Administration s'est prononcé en septembre sur une revalorisation des tarifs pour la résidence autonomie des Belettes en votant une augmentation de 30 € par logement par mois. Ainsi, la somme prévue sur le compte 73418 pour 2024 s'élèvera à **630 000 €** soit une revalorisation de 2%.

Il faut rester vigilant sur les futurs départs qui seront peut-être plus difficiles à combler par une liste d'attente très faible. Pour rappel, les deux principales recettes sur la résidence sont les loyers et les repas.

Ainsi le compte 73418, il sera inscrit **630 000 €** soit une évolution de 2 %.

Le compte 706 (repas) aura une inscription de **115 000€** soit une diminution de 8 %. En effet, au regard de la baisse continue des consommations de repas, il est raisonnable de diminuer ce compte pour 2024.

Par la même occasion, l'augmentation des tarifs soumise à la validation du Conseil Départemental pourra à l'avenir entraîner une évolution des aides sociales (3 résidents actuellement).

### **Repas facturés depuis 2019 :**

- 2020 : 19 836 repas facturés aux résidents
- 2021 : 18 485 repas facturés aux résidents
- 2022 : 16 914 repas facturés aux résidents soit une diminution de 8,5 %.
- 2023 : 8 350 repas au 31/07 soit une simulation pour la fin d'année à 14 500 repas ce qui entrainerait une diminution de 14,27 % par rapport à 2022 et de 21,56 % par rapport à 2020.

Le compte 7548 « autres remboursements de frais » sera à 0 par l'arrêt de la mise à disposition de l'animatrice sur le temps scolaire. Désormais, elle est à temps complet sur la résidence.

Le compte 7488 correspond à la subvention versée par le Département dans le cadre du forfait autonomie. Comme expliqué, nous devons y ajouter une subvention de la ville à hauteur de 15 900 € afin d'équilibrer le budget.

***Il peut être inquiétant de voir réapparaître une subvention de la ville sur le budget des Belettes. Pour 2024, nous sommes contraints de la voter mais dans les faits, celle-ci n'apparaîtra pas sur le budget de la ville en 2024. En effet, le BP de la ville sera voté après la reprise des résultats lors du vote du compte administratif en mars 2024. Au même moment sera voté le budget supplémentaire qui viendra retirer la subvention par l'excédent de 2023.***

***L'opération sera nulle pour la ville. Néanmoins, le budget initialement voté n'étant pas équilibré sans la subvention, nous pouvons craindre si la situation perdure que nous ne soyons plus excédentaires et qu'à terme, la subvention de la ville redevienne une variable d'ajustement.***

***Pour cela, il faut engager une démarche réflexive pour penser, et organiser le fonctionnement de la structure afin de réduire les dépenses de fonctionnement.***

Pas de changements significatifs pour les autres comptes.

Ainsi, les recettes de fonctionnement pour le budget primitif 2024 seront estimées pour un montant de **790 901 €** contre **805 601 €** en 2023, soit une diminution de 2 %.

## II : SECTION INVESTISSEMENT

### A) DEPENSES D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Nature	BP 2023	BP 2023+BS+DM+RAR	BP 2024	EVOLUTION
1641 EMPRUNTS EN EUROS	63 500,00	63 500,00	63 500,00	0%
165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	4 000,00	4 000,00	4 800,00	20,00
2031 FRAIS D'ETUDES	2 000,00	32 000,00	4 300,00	
205 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	1 500,00	2 000,00	1 500,00	0,00
208 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00	
2131 BATIMENTS		0,00		
2135 INSTALL. GEN.,AGENC, AMENAGEMENTS.CONSTRUCT.(IGAAC	16 000,00	136 028,72	12 900,00	-19%
2183 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	2 500,00	3 500,00	2 500,00	0,00
2184 MOBILIER	2 000,00	2 419,00	2 000,00	0,00
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 000,00	8 000,00	3 000,00	
2313 CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE	5 500,00	279 887,84	5 500,00	0,00
2313 CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE (REGIE)	4 000,00	8 000,00	4 000,00	0,00
Total Dépenses Investissement	104 000,00	539 335,56	104 000,00	0,00

#### Analyse des dépenses d'investissement :

Compte 165 (Dépôts et cautionnements reçus) - Inscription de 4 000 euros en 2024.

Compte 1641, le remboursement du capital s'élèvera sur 2024 à 63 500 €

#### Etablissement bancaire : Caisse d'Epargne

**Montant emprunté 950 000 €**

**Taux : 1,61 %**

**Durée : 180 mois**

**Capital restant dû au 31/12/2023 : 411 666 €**

Compte 2031 : inscription de 4 300 € au cas où une étude liée à des travaux serait réalisée. Le complément se fera par le Budget Supplémentaire de mars 2024.

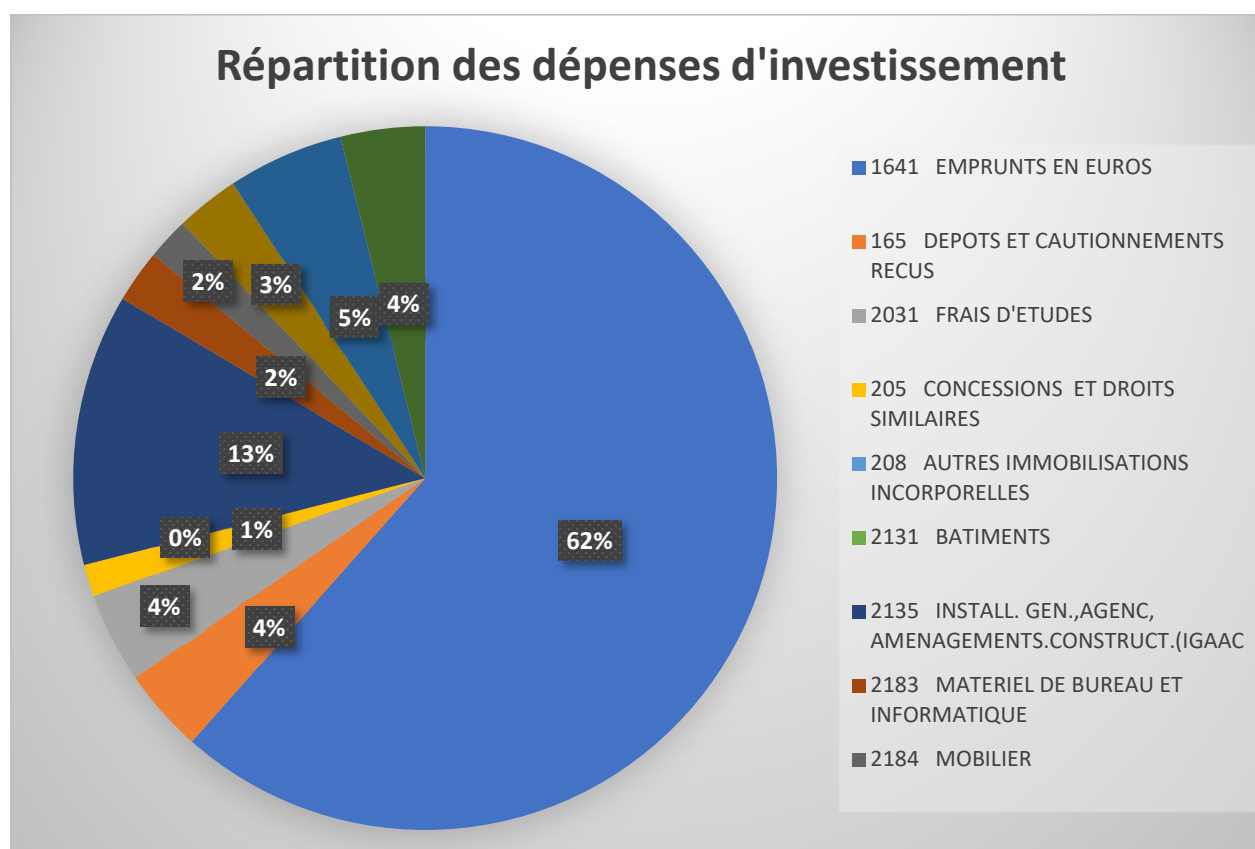
Compte 205 : inscription de 1 500 € correspondant aux licences Office (logiciels)

Chaque année le renouvellement des PC et licences est établi avec l'aide du Directeur des Services d'Information de la Ville.

Il est ensuite réparti des montants sur le 21 et 23 qui seront abondés lors du vote du compte administratif et la reprise des résultats.

#### Projection sur les travaux à venir :

- Modernisation système d'eau chaude sanitaire (estimation de 300 000 €) : au regard du montant il sera peut-être envisagé plusieurs tranches de travaux.



### B) RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Nature	BP 2023	BP 2023+BS+DM+RAR	BP 2024	EVOLUTION
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE		358 139,27		
10682 EXCEDENTS AFFECTES A L'INVESTISSEMENT		77 196,29		
165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	4 000,00	4 000,00	4 000,00	0%
<b>OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>				
214 CONSTRUCTION SUR SOL D'AUTRUI				
2184 MOBILIER				
<b>AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS</b>				
28031 FRAIS D'ETUDES	5 400,00	5 400,00	3 200,00	-41%
2805 CONCESSIONS & DROITS SIMILAIRES, BREVET LICENCE	190,00	190,00	600,00	216%
2808 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00	0,00	
28131 BATIMENTS	60 000,00	60 000,00	62 000,00	3%
28135 INSTALL. GEN., AGENC, AMENAGEMENTS. CONSTRUCT. (IGAA)	18 000,00	18 000,00	16 000,00	-11%
28182 MATERIEL DE TRANSPORT	5 000,00	5 000,00	6 000,00	20%
28183 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	4 000,00	4 000,00	4 000,00	0%
28184 MOBILIER	3 210,00	3 210,00	4 000,00	25%
28188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 200,00	4 200,00	4 200,00	0%
<b>Total Recettes Investissement</b>	<b>104 000,00</b>	<b>539 335,56</b>	<b>104 000,00</b>	<b>-1%</b>

Analyse des recettes d'investissement :

Le compte 165 (Dépôts et cautionnements reçus) - Inscription de 4 000 euros en 2024.

Le chapitre 28 aura une Inscription de 100 000 € qui correspondent à des opérations d'ordre (montant proche de l'année passée) pour les amortissements des immobilisations.

**Ainsi, les recettes d'investissement pour le budget primitif 2024 seront estimées à 104 000 €.**

A savoir que si les travaux de remplacement de l'eau chaude sanitaire étaient réalisés, ils généreraient environ 20 000 € à ajouter par an sur les amortissements en dépenses au compte 68112 ce qui viendrait alourdir les dépenses de fonctionnement. Certes, cela apporterait 20 000 € en recettes d'investissement.

### III : Capacité d'auto-financement

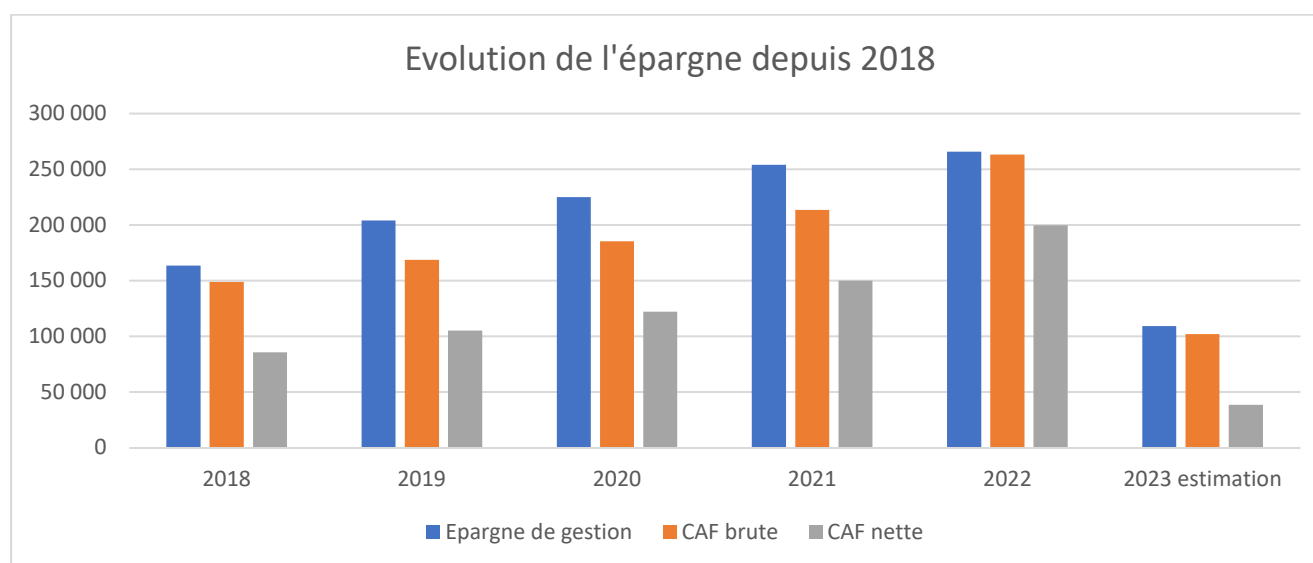
	2018	2019	2020	2021	2022	2023 estimation
RRF	784 992	797 634	848 978	811 038	817 950	835 710
Excédent	30 000	50 000	50 000	50 000	50 000	100 000
<b>RRF final</b>	<b>754 992</b>	<b>747 634</b>	<b>798 978</b>	<b>761 038</b>	767 950	735 710
DRF	621 605	593 526	624 026	557 065	552 228	726 449
<b>Epargne de gestion</b>	<b>163 387</b>	<b>204 108</b>	<b>224 952</b>	<b>253 973</b>	<b>265 722</b>	<b>109 261</b>
TVX REGIE	3 022	3 031	0	0	2 652	4 000
6611	12 448	11 414	10 410	9 346	2 652	7 280
<b>DRF final</b>	<b>606 135</b>	<b>579 081</b>	<b>613 616</b>	<b>547 719</b>	<b>546 924</b>	<b>715 169</b>
<b>CAF brute</b>	<b>148 857</b>	<b>168 553</b>	<b>185 362</b>	<b>213 319</b>	<b>263 070</b>	<b>101 981</b>
1641 remboursement de la dette	63 333	63 333	63 333	63 333	63 333	63 333
<b>CAF nette</b>	<b>85 524</b>	<b>105 220</b>	<b>122 029</b>	<b>149 986</b>	<b>199 737</b>	<b>38 648</b>

On constate une certaine homogénéité dans les résultats. Il se dégage depuis 2018 une CAF nette plutôt intéressante permettant de participer aux financements des mesures d'investissement sans tenir compte des excédents reportés et traduit donc une situation financière plutôt saine.

La tendance 2023 mettrait en évidence une baisse de la CAF nette ce qui par voie de conséquence indique une capacité de financer les travaux d'investissement moindre. Cela traduit aussi une augmentation des dépenses de fonctionnement et une stagnation des recettes, soit, une diminution importante de l'épargne de gestion.

Pour 2024, l'excédent de fonctionnement devrait être moins important, ce qui limitera le montant transféré d'une partie de l'excédent de fonctionnement en investissement. De ce fait, à termes, l'excédent d'investissement une fois les travaux réalisés sera moins important.

L'auto-financement sera également moins important pouvant amener à recourir à des prêts pour des conséquents par exemple.



### Conclusion :

En conclusion, nous pouvons confirmer que la santé financière de la Résidence des Belettes est saine ce qui a permis par les excédents générés, de réaliser de nombreux travaux structurants par de l'auto-financement.

Concomitamment, l'octroi de subventions substantielles par la CARSAT a permis d'alléger le coût des travaux.

Il faut néanmoins rester vigilant car même si le bâtiment est sain, il a plus de trente ans et certains travaux à venir pourront être importants comme le remplacement des conduites d'eau chaude sanitaire.

Il faut être en veille face à la nécessité d'avoir un taux d'occupation au maximum et d'avoir plus de résidents au déjeuner le midi et le soir puisque ce sont les deux principales sources de recettes de fonctionnement.

Nous devons à nouveau pouvoir organiser des repas plus festifs comme le loto, Noël, repas des familles qui apportent des recettes, valorisent le personnel et contribuent au bien vivre ensemble au sein de la résidence. Certains résidents font part de leur inquiétude d'ouvrir les portes aux extérieurs. Il nous semble néanmoins important qu'un retour des extérieurs se fasse progressivement.

Concernant le personnel, l'accent doit être mis sur la professionnalisation au regard de l'évolution de notre public et de nouvelles crises sanitaires possibles. Depuis l'arrivée de l'agent recruté comme AVS, la plus-value d'un tel poste se confirme chaque jour. Nous sommes heureux de pouvoir financer une formation de ce type à un agent des Belettes sur 2023/2024 ce qui permettra d'étoffer notre technicité.

Il faut rester vigilant sur les prochaines années à la place des résidences autonomie dans le secteur de la personne âgée au regard de l'évolution démographique et des orientations politiques nationales engagées. En outre, l'équipe constate un vieillissement important de la population accueillie et par voie de conséquence des besoins d'accompagnement croissants.

La présence de la résidence sur la commune demeure un vrai pôle d'attractivité et un service important pour la population.

Le compte 6068 (réserve) est une variable d'ajustement qui permet de mesurer dès le vote du budget, le delta entre les recettes prévisionnelles de fonctionnement et les dépenses prévisionnelles de fonctionnement. Sur 2024, le montant sera de 0 € alors qu'il était de 55 073 € en 2018 par exemple.

Cela signifie très clairement que nos dépenses augmentent aussi bien sur les chapitres 011, 012 et 016 et que nos recettes diminuent.

Afin d'équilibrer le budget, une subvention auprès de la Ville sera votée. Comme on peut le voir aisément, les socles de recettes sont les loyers et les repas, et à eux deux, doivent pouvoir subvenir aux dépenses. Les augmentations auront un retentissement sur les résidents qui à cet âge, ne mesurent pas ces impacts que nous subissons.

Enfin, il faudra réfléchir à des augmentations tarifaires afin de compenser les augmentations importantes de l'énergie et des matières premières pour le restaurant. Il faudra aussi engager une démarche réflexive sur les organisations et le fonctionnement de la résidence.